

A la suite des dégâts causés aux vallées des cours d'eau de la Colombie-Britannique durant l'inondation de 1948, on a institué une Commission des digues pour la région du fleuve Fraser, que le gouvernement fédéral a financée je crois dans une proportion de 75 p. 100, l'autre quart étant financé par le gouvernement provincial. Elle a entrepris un programme d'envergure d'édification de digues. Mais, depuis lors, on a laissé ces digues se détériorer, bien que la Commission du fleuve Fraser, qui a été nommée également après l'inondation de 1948, dans son rapport préliminaire de 1958, je crois, ou dans un des rapports provisoires, ait signalé la gravité de la chose et recommandé que l'on dépense 17 millions de dollars pour reconstruire les digues de la vallée au niveau maximum de l'inondation de 1948; mais rien ne s'est produit.

Malheureusement, dans le Nord de la province, surtout le long de la vallée de la Skeena, nous n'avions pas une pareille commission pour étudier et examiner la situation, mais il ne semble pas que cela importe beaucoup car, là aussi, nous nous trouvons aux prises avec une situation tout aussi désastreuse que celle que connaissent les habitants des basses régions de la vallée du Fraser, la seule différence peut-être étant une question de population. Dans une pareille situation, les collectivités, grandes ou petites, devraient être protégées au maximum. Des millions de dollars en valeurs immobilières, en investissements, en maisons, en épargnes, et des vies humaines sont en jeu. Tout cela pourrait facilement disparaître. Et pourtant nous obtenons à l'égard de ce problème le genre de réponse que le ministre nous a donnée plus tôt aujourd'hui. Je ne lui reproche rien; dans les circonstances, c'est évidemment la seule qu'il pouvait donner. Je lui ai demandé si un organisme fédéral pourrait offrir de l'aide et il m'a répondu qu'il était certain que le gouvernement du Canada agirait, dans le cours normal des choses, sur réception d'une demande d'aide du gouvernement de la Colombie-Britannique.

A mon avis, il est grand temps que nous cessions de considérer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et sa compartimentation des compétences comme un moyen d'empêcher le gouvernement d'agir pour préserver la vie et la propriété des citoyens. Nous sommes au beau milieu d'une grande controverse sur la modification éventuelle de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Voilà assurément une question sur laquelle nous devrions pouvoir nous mettre d'accord immédiatement, afin de permettre aux organismes comme celui des mesures d'urgence, qui est relativement inutile à toute autre fin,

de pouvoir aider les gens et collaborer avec eux pour préserver leur propriété et prévenir des dommages.

A la suite du désastre qui a fondu sur Alberni et les autres régions de la côte ouest de l'île de Vancouver, nous devrions maintenant savoir qu'il importe d'agir avec célérité. J'exhorte le gouvernement à ne pas attendre que le premier ministre, M. Bennett, lui écrive pour demander du secours. Que le gouvernement le lui offre immédiatement. Qu'il fasse preuve de courage et de détermination dans sa sphère propre et montre ainsi que le gouvernement du pays s'intéresse également à la préservation de la vie et de la propriété. Commençons à ce point-là et oublions les obstacles que peut poser l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Prenons l'initiative et établissons bien clairement que nous sommes disposés, capables et désireux d'offrir toute l'aide possible parce que, somme toute, les personnes qui habitent les vallées de la Fraser, de la Nass et de la Skeena sont aussi importantes que celles qui habitent les autres régions du pays. Nous ne devrions pas permettre que les caprices du premier ministre d'une province, en ce qui concerne la question de savoir s'il devrait télégraphier, écrire ou téléphoner pour obtenir de l'aide, soient le principe sur lequel nous nous guidons pour décider, s'il y a lieu d'accorder de l'aide.

L'hon. Arthur Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'estime que l'honorable député de Skeena a fait œuvre très utile, ce soir, en passant en revue la situation qui existe dans notre province de Colombie-Britannique. Notre province est en très grande partie montagneuse et, quand les chutes de neige sont hors de l'ordinaire comme elles l'ont été l'hiver dernier, le dégel du printemps ne manque jamais de nous créer des soucis. La température est demeurée exceptionnellement basse jusqu'à présent et le gel a persisté jusqu'à l'altitude très basse d'environ 2,000 pieds. C'est dire que les habitants des vallées appréhendent un brusque changement de température.

Heureusement que, malgré la chute de neige quelque peu supérieure à la moyenne l'hiver dernier, la teneur en eau de la neige ne semble pas plus forte que la normale. Au contraire, elle est probablement plus faible que d'habitude. Le député a parlé en particulier de la vallée du Fraser et des grandes inondations de 1948. La crue de 1894 fut beaucoup plus considérable, mais, à cette époque, la vallée était beaucoup moins peuplée. Il reste qu'en 1948 les pertes ont été de 18 à 20 millions de dollars. De toute évidence, si un désastre de même envergure survenait aujourd'hui, les pertes, étant donné la valeur